Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_047-DE

# COMMUNE DE PLOUGRESCANT
## CÔTES D'ARMOR

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance ordinaire du 21 MAI 2026**

---

**DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES**

---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

**PRÉSENTS (14) :** Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

**ABSENT (1) :** Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

**Secrétaire de Séance :** Jacqueline DRONIOU

### FINANCES - FONDS DE CONCOURS DU PARC ROULANT DU SDIS - SUBVENTION 2026
### Délibération 2026_047

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Côtes d'Armor a transmis une demande de fonds de concours communal volontariste, par courrier reçu en mairie le 29 avril 2025, accompagné d'une proposition de convention annuelle de partenariat pour le financement du parc roulant du SDIS22.
Il s'agit de participer au renouvellement de son parc roulant sur les exercices 2025 et 2026.
Il est proposé une participation à hauteur de 1.50€ par habitant (population DGF 2024 : 1 892 habitants pour Plougrescant).
Pour la Commune de Plougrescant, la subvention d'investissement annuelle se porterait à 2 838 €, au compte budgétaire 20415331 du Budget Principal.
Pour 2026, Monsieur Le Maire propose une participation à hauteur de 2 838 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la participation de 2 838 € pour l'année 2026, sous la forme d'un fonds de concours au SDIS 22,

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au compte budgétaire correspondant,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention qui sera transmise par le SDIS 22.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)